



DÉPARTEMENT DE L' AISNE - ARRONDISSEMENT DE SOISSONS - CANTON DE VIC-SUR-AISNE

COMMUNE D'AMBLENY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 MARS 2020



Date de la convocation, 27 février 2020

Date d'affichage, 27 février 2020

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence du maire, Christian Pérut.

Ordre du jour

- › Modification des statuts du SESV (Syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois)
- › Dossiers de la commission des affaires sociales (à huis clos)
- › Approbation du compte administratif 2019
- › Approbation du compte de gestion 2019
- › Questions diverses

Présents : Christian Pérut, Monique Ferré, Sophie Lamarre, Cédric Beaufort, Isabelle Vilpoux-Pérut, Pierre Langrand, Wendy Pasquet de Leyde, Anne-Marie de Bussy, Philippe Lefèvre, Jean-Claude Stolaric, Martine Franquelin-Bauchet, Alain Sautillet
Absents, Florence Bertin Walckenaer, procuration à Monique Ferré.

Sans procuration, Cédric Moliné, Charles-André Petit

Conseillers en exercice	15
Conseillers présents	12
Votants	13

18 h 30, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Le maire propose de nommer Monique Ferré secrétaire de séance (article L.2121615 du CGCT).

- Le conseil municipal accepte sa nomination, à l'unanimité.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 27 janvier 2020

Monique Ferré, première adjointe, donne lecture des délibérations du compte rendu du conseil municipal du 27 janvier 2020.

- Le conseil municipal adopte le compte rendu à l'unanimité.

Ordre du jour

Le maire, Christian Pérut, lit l'ordre du jour de cette séance et annonce les questions diverses. L'opposition n'en a pas.

Modification des statuts du SESV (Syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois)

Le maire, Christian Pérut, explique que 9 syndicats d'eau potable, dont celui d'Ambleny, situés sur l'arrondissement de Soissons se sont regroupés pour fusionner en un seul syndicat, dans le cadre de la loi NOTRe ; 13 nouvelles communes y ont adhéré. Au 1^{er} janvier 2020, GrandSoissons Agglomération et la communauté de communes Retz-en-Valois ayant pris la compétence eau potable se substituent à leurs communes membres auprès du SESV, ainsi que les communes des communautés du canton d'Oulchy-le-Château et de celle du Val de l'Aisne.

Jusqu'alors un syndicat de communes, le SESV est devenu depuis le 1^{er} janvier 2020, suite à ces fusions, un syndicat mixte fermé et ses statuts doivent être modifiés en conséquence.

Ambleny est représenté au comité syndical par 2 titulaires, Christian Pérut et Philippe Lefèvre, et 2 suppléants, Pierre Langrand et Jean-Claude Stolaric. De nouveaux représentants devront être élus après les élections municipales du 15 mars.

Alain Sautillet demande si l'on a des projections sur le prix de l'eau.

Le maire, Christian Pérut, répond que non, pas encore.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications des statuts du SESV, à l'unanimité.

Dossiers de la commission des affaires sociales (à huis clos)

Le maire, Christian Pérut, demande au public de bien vouloir sortir de la salle, les deux dossiers relevant de la confidentialité. Puis il informe les conseillers municipaux des décisions prises à l'unanimité par les membres présents lors de la réunion de la commission des affaires sociales qui s'est tenue le 22 février 2020. Le premier dossier est soumis au vote, le second est une information. Les personnes concernées ont été informées par courrier des décisions prises par les membres de la commission.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision pour le premier dossier, à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2019

Le maire, Christian Pérut, propose d'élire Sophie Lamarre, deuxième adjointe, déléguée aux finances, présidente pour présenter le compte administratif (article L.2121-14 CGCT).

- Le conseil municipal accepte sa nomination, à l'unanimité.

Sophie Lamarre donne lecture du compte administratif en énumérant les sommes de chaque chapitre de dépenses et de recettes de fonctionnement et d'investissement (le compte administratif est à la disposition des administrés à la mairie).

Le maire, Christian Pérut, demande s'il y a des questions.

Alain Sautillet dit qu'il a des remarques plus que des questions. Il dit avoir pu, avec ses colistiers, étudier les comptes en détail avant la commission de finances, et constater que :

- dans les charges à caractères général : le coût du gaz a augmenté, mais que cela correspond à un changement de fournisseur ;
- dans les charges du personnel : la diminution de CDI remplacés par des contrats qui auraient pu être pérennisés ;
- que la retrait supplémentaire Carel existe depuis 2015 pour un élu et qu'ils auraient pu en être informés ;
- dans les recettes de fonctionnement : les taxes foncière et d'habitation sont faussées par une erreur de la Trésorerie l'année dernière ;
- que même si les dotations de l'État ont diminué, elles sont reprises par la communauté de communes.

Le maire, Christian Pérut, répond qu'en ce qui concerne les CDD, c'est un choix et que diverses raisons ont fait qu'il n'y avait pas lieu de les renouveler ou de les transformer en CDI.

Il répète un fois de plus que les fonds attribués à la commune par la CCRV viennent en compensation des travaux pris en charge antérieurement par la communauté et aujourd'hui à la charge des communes.

Le maire informe qu'une nouvelle station d'épuration sera construite d'ici à 2025.

Alain Sautillet remarque qu'en investissement, même s'il y a un léger excédent des dépenses restent à financer.

Le maire, Christian Pérut, répond qu'entre autre, il y a les travaux d'enfouissement au hameau d'Hygnières. Il rappelle que le fonds de concours de la CCRV dont bénéficie Ambleny est de 10 000 € par an, mais qu'il est à craindre que cela ne perdure pas.

Il rappelle que le nouveau conseil municipal en place après les élections votera le budget primitif 2020 et les taxes communales.

Le maire, Christian Pérut, se retire de la salle, ne pouvant, légalement, ni assister au vote ni voter le compte administratif. *Sophie Lamarre* lit la délibération.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2019, avec 9 voix pour et 3 abstentions.

Approbation du compte de gestion 2019

Le maire réintègre la salle et la présidence du conseil.

Sophie Lamarre informe que le compte de gestion contrôlé par le receveur observe la stricte concordance avec le compte administratif ; il est visé et certifié conforme par l'ordonnateur, il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2019, à l'unanimité.

Questions diverses

Informations diverses

Le maire, Christian Pérut, fait part du communiqué de la préfecture qui informe qu'un décès, dû à l'épidémie du coronavirus Covid-19, a été constaté le matin même à l'hôpital de Soissons.

Le maire rappelle qu'Ambleny participera à l'opération Hauts-de-France propres le samedi 7 mars.

Il donne lecture d'un mail de Xavier Michel, président de l'Entente cycliste de la vallée de l'Aisne, qui le remercie ainsi que Monique Ferré et tout le conseil municipal « pour avoir été à l'écoute pour nos organisations et nos doléances lors de votre mandat. Vous avez toujours su trouver une solution par rapport aux dossiers examinés durant ces 6 ans. »

Le maire termine ce dernier conseil de sa mandature en lisant le message ci-dessous.

Bien chers collègues,

Il est de tradition que la dernière réunion de conseil municipal, celle qui précède le renouvellement de notre assemblée, ne comporte aucun projet de délibération qui pourrait engager l'équipe suivante, c'est ce que nous avons fait aujourd'hui. Le budget 2020 sera élaboré avant le 30 avril prochain par la nouvelle équipe, ainsi que l'affectation du résultat et le vote des taxes communales.

Pour ce qui est de cette mandature très difficile avec la loi NOTRe, la balance des succès et des lacunes, des satisfactions et des regrets, penche nettement en faveur d'un bilan dont nous pouvons être fiers et dont voici les éléments essentiels :

- Pour ce qui est des réalisations importantes, je citerai, pour les jeunes le city stade et pour les enfants le parc des bout'choux dans le jardin de la mairie ; l'enfouissement des lignes ; la réfection des réseaux rue du Pont-Cheminet, ce qui a permis d'assainir les maisons situées près du calvaire de la rue d'Hygnières, certains l'ont oublié ; le déblocage de la ZAC de Pontarcher, et bien d'autres choses encore, je ne vais pas vous faire un inventaire à la Prévert.

- Au rang des regrets, je déplore que nous n'ayons pas pu inverser la disparition des commerces et je crains fort que dans nos bourgs ruraux cela continue.

Un autre regret est celui d'avoir essuyer un refus de la part des autorités officielles régissant MSA et Agrica, pour la construction d'une Marpa.

Tous ces projets que nous avons conduits à terme ont bénéficié parfois des aides de l'État, du conseil régional, du conseil départemental, de la communauté de communes, que je n'oublie pas avec un président toujours très proche de ses communes adhérentes. Je remercie chaleureusement toutes ces instances pour leur concours ; un bémol quand même, la baisse trop importante des dotations de l'État.

Ces réalisations ont, en tout cas, contribué à changer notre commune, dans ses structures, mais aussi dans son image, à tel point que nous sommes devenus très attractifs, il n'y a qu'à voir les constructions ici ou là depuis quelques années, et cela continue.

En tout état de cause, l'élan ainsi donné ne va pas se briser, je l'espère de tout cœur. Le relais sera pris avec la même détermination par celles et ceux d'entre nous qui reprendront du service et par celles et ceux qui nous succéderont.

Il n'y a pas mille et une manières, administratives, techniques, financières, en un mot, politiques mais au sens propre du terme, de développer une commune. Hormis quelques inflexions tenant aux convictions différentes des uns et des autres, ou relevant d'une autre option pour ce qui concerne les priorités, les mêmes attentes de nos concitoyens exigent les mêmes efforts de leurs élus qui n'ont pas le droit de mentir en publiant leurs projets et tous leurs projets lors de la campagne électorale.

Il me reste à souhaiter bonne chance à celles et ceux qui demanderont le renouvellement de leur mandat. Ils se présenteront aux suffrages de leurs concitoyens forts d'un bilan flatteur, avec une expérience éprouvée de la gestion d'une commune comme Ambleny et ses 1 200 habitants. Celles et ceux qui ont décidé de ne plus se présenter emportent toute ma gratitude pour la contribution qu'ils ont apportée à l'effort collectif auquel j'associe les employés municipaux. Enfin, à celles et ceux qui pourraient nous succéder, je souhaite d'avance de réussir dans leur entreprise en se souvenant que le chemin le plus court pour aller d'un projet à sa réalisation, c'est la ligne droite. Attention !, faire et défaire n'a jamais contribué au développement d'une commune dont le budget n'est pas extensible ! J'entends, par ci, par là, des projets qui ne me semblent pas raisonnables ou réalistes.

Bon vent à vous tous.

Philippe Lefèvre, conseiller, demande la parole pour remercier et féliciter le maire pour son investissement et sa grande disponibilité à tout instant de la journée.

Cédric Beaufort, troisième adjoint, se joint à lui pour l'approuver et assure que les indemnités des élus ne sont pas usurpées, tout travail mérite salaire. Il tient à souligner que personne, ni famille, ni relations n'ont bénéficié de quelque faveur que ce soit pendant ce mandat.

Alain Sautillet demande aussi la possibilité de dire quelques mots. Il assure que le poste de maire est très difficile et que Christian Pérut s'en est bien sorti. Il regrette qu'il n'y ait pas eu plus de travaux en commun mais que : « Si nous n'avons pas toujours été d'accord, les débats ont été dignes. »

Il n'y a plus de question.

La séance est levée à 19 h 20.

NB : L'intégralité des délibérations est consultable, sur place, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Ce compte rendu est affiché en mairie et disponible en téléchargement sur le site de la commune : ambleny.fr